



RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
POUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Mercredi 23 octobre 2024

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| RAPPEL DU FINANCEMENT DU PETR | 3 |
| RAPPEL DE LA SITUATION FINANCIERE DU PETR AU DERNIER COMPTE ADMINISTRATIF (juin 2024) | 3 |
| ORIENTATIONS 2025 – EVOLUTIONS PREVISIONNELLES | 4 |
| 1/ BUDGET PRINCIPAL / ADMINISTRATION GENERALE | 4 |
| 2/ BUDGET PRINCIPAL / ACTIONS | 5 |
| CONCLUSION | 9 |
| 3/ BUDGET ANNEXE : APPLICATION DU DROIT DES SOLS | 9 |
| 4/ BUDGET ANNEXE : PROMOTION DU TOURISME | 10 |
| ANNEXE . Structure des effectifs . Durée du travail . Evolution prévisionnelle des effectifs | 13 |

RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

RAPPEL DU FINANCEMENT DU PETR :

Pour mémoire, afin d'assurer le fonctionnement du PETR (y compris son service tourisme dont le bras armé est l'Office), la participation des EPCI se monte en 2024 à **13,30 € / hab.** soit **877 468 €**.

Outre les contributions des 3 Communautés de communes, les recettes proviennent de subventions de partenaires (Europe, Etat, ADEME, ARS, Région, Département...).

RAPPEL DE LA SITUATION FINANCIERE DU PETR AU DERNIER COMPTE ADMINISTRATIF (Budget principal) :

Le Compte administratif 2023 adopté en juin 2024 laisse apparaitre, une fois les résultats repris de l'année n-1 :

- un excédent de + **246 941,81 €** en fonctionnement.

- un excédent de + **210 560,35 €** en investissement.

Soit un résultat global sur le total des sections de **457 502,16 €**.

ORIENTATIONS 2025 – EVOLUTIONS PREVISIONNELLES

1/ BUDGET PRINCIPAL / ADMINISTRATION GENERALE

1.1 DEPENSES DE PERSONNEL :

Le PETR ne créera pas de nouveau poste en 2025. Pour mémoire, l'année 2024 a vu la mise en œuvre de la stratégie de requalification des friches et le recrutement d'une chargée de mission.

Ce poste, à destination essentiellement des communes, s'inscrit pleinement dans notre ADN : mutualisation, agilité, économie d'échelle comme nous le faisons déjà pour l'urbanisme, la transition écologique, le développement économique, la santé et la mobilité, l'instruction des documents d'urbanisme....

Comme chaque année, l'ingénierie du syndicat mixte, nécessaire dans nos territoires ruraux, bénéficiera de toutes les subventions que le PETR saura capter pour financer les postes :

- FEADER dans le cadre du LEADER, sans mobiliser le potentiel maximum pour ne pas consommer une trop grande partie de l'enveloppe car priorité souhaite être donnée aux acteurs privés (outre l'animation accompagnée à 68,25 %, pour les autres postes éligibles - Pays d'art et d'histoire- nous solliciterons 44,63 %) ;
- DRAC au titre de la lecture publique ;
- Le fonds vert pour la requalification des friches ;
- ADEME via le COT TETE pour la transition écologique ;
- ARS au sujet du Contrat Local de Santé ;
- Le Département de la Somme pour la culture.

A ces subventions, s'ajoutent les remboursements de l'ingénierie des budgets annexes Application du Droit des Sols et Promotion du tourisme.

A la lecture des prévisions budgétaires pour 2025, il paraît pertinent de dresser des perspectives prévisionnelles à horizon de 3 ans en termes de dépenses et de recettes de personnel :

| | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Chapitre 012 salaires chargés | 1 162 185 € | 1 159 788 € | 1 143 556 € |
| Europe via LEADER | 98 103 € | 56 887 € | 56 887 € |
| DRAC | 24 700 € | 10 292 € | |
| Etat - PVD ou communes si fin PVD en 2026 | 30 509 € | 30 509 € | 30 509 € |
| Etat - fonds vert | 42 000 € | 42 000 € | 17 500 € |
| ADEME | 55 000 € | 55 000 € | 83 750 € |
| ARS | 15 000 € | 15 000 € | 15 000 € |
| CD 80 | 15 000 € | 15 000 € | |
| Remb. Budget ADS | 117 076 € | 118 832 € | 120 615 € |
| Remb. Budget OT | 229 561 € | 233 004 € | 236 499 € |
| Remb. EPCI + com. (CM PVD, Urba et friches) | 52 836 € | 68 588 € | 93 088 € |
| Remb. CPAM L Doboef | 36 040 € | 36 581 € | 37 129 € |
| Reste à charge | 446 360 € | 514 676 € | 489 708 € |

A ces dépenses de personnel, il convient d'ajouter les vacances des guides conférenciers dans le cadre du label *Pays d'art et d'histoire* pour un montant estimé de **8 000 €**.

1.2 CHARGES DE GESTION COURANTE :

La gestion rigoureuse du PETR permet de maîtriser les dépenses liées à l'administration générale. Ainsi, les charges de fonctionnement seraient de **135 869 €** hors dépenses liées aux salaires. Certaines dépenses (loyers, maintenances copieur ou informatique, assurance statutaire,...) sont facturées aux budgets annexes ADS (**20 679 €**) et Promotion du tourisme (**9 562 €**) car mutualisées, le reste à charge du budget principal étant de **105 628 €**.

Les investissements (bureaux et matériel informatique) s'élèveront à environ **2 800 €**. Nous devrions obtenir **444 €** de FCTVA sur les investissements matériels et mobiliers n-1.

2/ BUDGET PRINCIPAL / ACTIONS

2.1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

A. L'accompagnement des commerçants et artisans :

Le PETR pour le compte des Communautés de communes de la Haute-Somme et de Terre de Picardie a porté le dispositif FISAC de soutien aux artisans et commerçants. Fort du succès de ce dispositif, l'ingénierie du service Développement économique a fait récemment des propositions adoptées par les 3 EPCI afin de poursuivre certaines aides à l'investissement pour les professionnels.

Au-delà, le PETR accompagne financièrement le Salon de l'Artisanat et du Commerce (SARCOM) qui a lieu chaque année en alternance à Chaulnes et à Rosières-en-Santerre. Cette manifestation rencontre un vrai succès depuis plus de 20 ans, mobilisant 90 exposants et recevant 8 000 visiteurs le temps d'un week-end. Des crédits sont réservés à hauteur de **2 000 €**.

B. Le dispositif LEADER GAL :

Le PETR a répondu avec succès à l'AAC LEADER 2023-2027. Le début d'un programme est toujours essentiel pour sensibiliser les acteurs potentiellement bénéficiaires, notamment les privés.

Ainsi l'animation du dispositif nécessitera **3 930 €** (action de communication, réunions, adhésion à l'association LEADER France). 80% de ces dépenses HT seront financés par des crédits FEADER, soit **2 733 €**.

2.2. HABITAT-URBANISME-FRICHES / MOBILITE / CADRE DE VIE / PCAET / SANTE :

A. Habitat – Urbanisme - Friches :

Un soutien en ingénierie pour les OPAH et la coordination du PLUI de Terre de Picardie :

En 2019, le PETR a accompagné en ingénierie les Communautés de communes de la Haute-Somme et de Terre de Picardie dans leur démarche visant à mener une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Celle-ci est désormais opérationnelle depuis septembre 2020.

Par ailleurs, dans un souci de mutualisation et d'économie, le chargé de mission suit l'élaboration de certains PLUI et tout particulièrement celui de Terre de Picardie.

Dans un souci d'équité, le poste sera financé via des prestations de services aux collectivités concernées (recettes estimées à hauteur de **20 000 €**).

La requalification des friches en réponse au Zéro Artificialisation Net :

L'élaboration du SCOT, actuellement des PLUI, les lois « Biodiversité » et « Climat et Résilience », nous invitent à limiter l'artificialisation des sols en lien avec les questions liées au changement climatique.

Sur ce territoire qui a souffert de la désindustrialisation et de l'exode rural, les projets de reconquête des friches ne manquent pas. Ainsi, un travail d'identification a été mené à l'échelle du PETR, définissant un potentiel de renouvellement (2 500 espaces mutables repérés, 700 friches avérées).

Leur qualification (leur degré de mutabilité) au regard de différents critères (localisation, propriétaire, accessibilité, liaison aux différents réseaux, dimension, zonage dans les documents d'urbanisme, contraintes,...) a été enregistrée au sein d'un logiciel pour ensuite les hiérarchiser et travailler à leur recyclage foncier à court, moyen ou long termes. Pour ce faire, il convient de payer la licence annuelle du SIG d'un montant de **5 400 €**.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de reconquête des friches, il convient de mobiliser **5 800 €**, à la fois pour développer des actions de communication mais aussi pour organiser un séminaire annuel à destination des élus du territoire, dont une partie aurait lieu sur le terrain afin de visiter les projets de recyclage déjà engagés.

Enfin, le ZAN modifie fortement les politiques d'aménagement de l'espace, ce qui a des conséquences sur le SCOT. Au regard de l'instabilité juridique en la matière et de la pertinence des experts de la Fédération nationale des SCOT, nous souhaitons de nouveau y adhérer (**721 €**).

B. La mobilité :

Le développement de l'offre de scooter :

Depuis une vingtaine d'année, le PETR loue à des bénéficiaires dans le cadre d'une activité professionnelle (stage, formation, retour à l'emploi) des scooters afin de répondre aux problèmes de mobilité rencontrés sur le territoire.

Afin d'assurer le succès de cette action, l'objectif est de décentraliser sur le territoire du PETR les points de location en s'appuyant sur le réseau des Petites Villes de Demain : Péronne, Ham, Nesle, Rosières-en-Santerre et Chaulnes. Par ailleurs, il a été décidé que la location s'élargisse à d'autres champs que l'activité professionnelle (exemples : rendez-vous médicaux, courses,...).

En 2023 et 2024, 20 scooters électriques ont été achetés. Après un travail d'identification des relais potentiels au sein des communes (association Saint-Jean, centre social de l'est de la Somme, mairies ou CCAS), il convient désormais de déployer les engins. Pour en assurer le bon fonctionnement, il

convient d'inscrire **21 760 €** (dont 17 760 € d'assurance, 3 500 € d'entretien et 500 € de flocage). Les recettes issues de la location s'élèvent à **9 600 €**.

S'agissant de l'investissement, le PETR touchera le FCTVA des achats de 2024 soit **5 807 €**.

C. Le cadre de vie – Villes, Villages et Maisons Fleuris :

Le fleurissement :

Le concours Villes, Villages et Maisons Fleuris est assuré par le PETR depuis 1992. Cette démarche, qui contribue à la mise en valeur de nos paysages et à l'attractivité du territoire nécessite une inscription budgétaire de **3 980 €** (tournée du jury, remise des prix, communication).

D. L'environnement – Coordination des Plans Climat Air Energie Territoriaux mutualisés :

Les 3 PCAET ont été adoptés au 1^{er} semestre 2023 et depuis un travail de coordination est mené par la chargée de mission transition écologique au titre des fiches « actions » habitat, mobilité, énergies renouvelables, urbanisme ainsi que des fiches « transversales » autour de la gouvernance, de la sensibilisation/communication et de l'exemplarité.

Pour ce faire, **6 000 €** sont inscrits : visites de projets exemplaires à destination des élus, réalisation d'un document « explorateur » au sein de la collection Pays d'art et d'histoire à destination des jeunes publics, organisation de la rencontre annuelle « bilan / perspectives », adhésion au CD2E,....

Par ailleurs, afin de répondre aux objectifs « régionaux » du COT Territoire Engagé pour la Transition Ecologique de l'ADEME, **600 €** sont sollicités pour différentes actions, notamment auprès des scolaires.

Ce Contrat d'Objectifs Territorial permettra de bénéficier de **55 000 €** en 2025, 1^{ière} année de la phase 2, contribuant ainsi à atteindre les objectifs fixés lors des audits « climat air énergie » et « économie circulaire » ainsi qu'à ceux fixés au sein des 5 items régionaux.

E. L'élaboration et la mise en place du Contrat Local de Santé :

Le Contrat Local de Santé fonctionne désormais à plein régime (signature en décembre 2022) et rencontre un vif succès au regard du nombre de partenaires et d'actions mises en place. Pour mémoire, ce document repose sur 3 axes stratégiques :

- Axe 1 : Faciliter les comportements favorables à la santé des habitants ;
- Axe 2 : Créer les conditions favorisant l'accès aux soins pour le plus grand nombre ;
- Axe 3 : Faciliter les accompagnements des habitants confrontés à des problématiques de santé mentale.

Il s'agit désormais de mener à bien les objectifs inscrits au sein du contrat (au 1^{er} semestre 2025 et sans être exhaustif : préventions tabac, jeunes, cancers, entreprises, déploiement *Mon espace santé*, Maison sport santé, Santé mentale,...), d'assurer la coordination du CLS (avec les partenaires et au sein des COPIL, COTECH), d'en assurer la communication, de participer à son évaluation. **1 000 €** sont inscrits en dépenses.

2.3. CULTURE / LECTURE PUBLIQUE / PATRIMOINE :

A. Les actions culturelles :

Les actions culturelles au titre de l'année 2025 s'inscrivent dans le cadre des objectifs fixés par le Schéma de Développement Culturel 2022 – 2032.

- **Lecture publique – Réseau des bibliothèques** : l'année 2025 verra la mise en œuvre des projets identifiés au sein de la convention de renouvellement du Contrat Territoire Lecture pour 3 ans (politique documentaire en réseau, accessibilité et attractivité du réseau, professionnalisation et formation).

Dans ce cadre, les actions culturelles en médiathèques se poursuivront (médiation en amont du salon du livre de Péronne, actions partenariales avec la Bibliothèque Départementale de la Somme, actions autour de la fête de la science et Eductour – **8 800 €**), les formations (**2 500 €**), les abonnements (**2 220 €**), l'accès à l'outil de recherche bibliographique Electre (**3 200 €**), et les aspects logistiques (maintenance, communication, circulation des ouvrages) nécessaires à la mise en réseau (**11 420 €**).

- **Un programme de spectacle tout public « les imaginaires »** – Spectacles / Résidences d'artistes / Actions de médiation (**37 000 € en dépenses**) sur l'ensemble du territoire dans des lieux dédiés et non dédiés.
- **Création artistique et action culturelle** avec la seconde édition du dispositif « **Panorama** » auprès des habitants et des scolaires : 3 résidences d'artistes issues des arts visuels, de l'architecture, de la danse et de la vidéo, temps forts (**110 000 € en dépenses**).

Il faut ajouter **200 €** au titre de la communication. Dans sa globalité, cette proposition de budget culturel s'établit en fonctionnement à **175 340 €**

Ce budget bénéficie de recettes à hauteur de **65 300 €** de la DRAC grâce au Contrat Territoire Lecture et à la participation forfaitaire à Panorama, de **17 500 €** du Conseil Départemental grâce au Contrat Culturel de Territoire et de la participation à Panorama. Les autres recettes sont constituées de la participation potentielle de la Région à Panorama (**20 000 €**), par la billetterie (**800 €**) des spectacles des *Imaginaires* et par une contribution des collectivités locales compétentes pour financer les frais de maintenance et d'hébergement du SIGB et du portail (**4 500 €**). Le reste à charge pour le PETR s'élève à **67 240 €**.

B. La mission Pays d'art et d'histoire :

Quatre ans après sa labellisation, la *Mission Pays d'art et d'histoire* prolonge la mise en œuvre des objectifs fixés au sein de la convention décennale signée avec la DRAC.

Les dépenses 2025 s'articuleront autour de :

- Une exposition liée du Printemps de l'art déco (**3 000 €**) ;
- Les actions de médiation, animation, valorisation, notamment le croque paysage (**2 000 €**) ;
- La participation à l'organisation de l'accueil du séminaire national des Pays d'art et d'histoire fin 2025 en partenariat avec Amiens métropole et autres colloques (**5 500 €**) ;
- La formation des guides conférenciers (**500 €**) ;
- Les publications : « *les Rendez-vous* » (2 fois par/an) qui présentent le programme des visites et les affiches ainsi qu'un « *focus* » dans le cadre du centenaire de l'art déco (**9 700 €**) ;

- La communication autour des évènements régionaux et nationaux (*Printemps de l'art déco, Journées Européennes du Patrimoine, Journées Nationales de l'Architecture,...*) (**6 000 €**) ;

S'ajoutent diverses dépenses (fournitures, matériel, documentation) pour **3 700 €** ;

Pour financer ces dépenses d'un montant global de **30 400 €**, le PETR bénéficie de subventions de la DRAC (**5 970 €**), de crédits FEADER via LEADER (**9 750 €**). Le reste à charge s'élève à **14 680 €**.

En investissement, l'année 2025 sera marquée par la réalisation de l'antenne du Centre d'Interprétation à l'Architecture et au Patrimoine de Rosières-en-Santerre pour un montant de **193 898 €** incluant les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage (8 700 €). Pour les 3 antennes CIAP, un parti pris a été défini au regard des finances du PETR, à savoir une participation en fonds propres par site à hauteur de **50 000 €**. Sur l'exercice 2025, les recettes estimées sont de **113 733 €** (**34 000 €** de la DRAC, soit 1/3 de l'enveloppe forfaitaire, **20 000 €** de la Région, **12 000 €** du CD 80 et **47 733 €** de reste à la charge de l'EPCI accueillant l'équipement).

CONCLUSION :

Au vu des besoins de crédits relatifs à l'administration générale, des actions identifiées, des financements escomptés, de la participation 2024 des EPCI augmentée de 1,5% (inflation estimée), cette première simulation qui permet d'ouvrir le débat, présente un déficit de **164 090 €**.

Pour mémoire, le résultat cumulé des 2 sections au Compte Administratif 2023 voté en juin 2024 est de **457 502 €**. Le Compte Administratif 2024 prévisionnel à date du 15 octobre laisse apparaître un résultat proche de 220 000 €, soit en cumulé +/- **677 000 €** fin 2024.

Ces précisions permettent d'indiquer :

-que les résultats positifs de 2023 et 2024 sont le fruit de la subvention vers le BA tourisme non mobilisée en 2023 et faible en 2024 (+/- 30 000 €) au regard du fonds de roulement de ce budget annexe. La participation reviendra à +/- 290 000 € dès 2025 ;

-que les dépenses du PETR, notamment en fonctionnement, restent plus élevées que les recettes en partie à cause de l'amortissement du SCOT. Il conviendra donc de surveiller dans les années qui viennent le principal poste de dépense, à savoir le personnel.

-que des dépenses d'investissement sont d'ores et déjà imaginées à moyen terme : la révision du SCOT et les 2 antennes CIAP sur les EPCI de Haute-Somme et de l'Est de la Somme.

3/ BUDGET ANNEXE : APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Les dépenses de fonctionnement sont représentées majoritairement par les salaires (**119 615 €**), correspondant à 2,85 ETP.

S'ajoutent à ces dépenses, les frais liés à la dématérialisation (hébergement du logiciel, redevance) pour **15 200 €** ainsi que des dépenses liées au loyer, à l'administration ou au petit matériel (**24 190 €**), le montant total (amortissement inclus) s'établissant à **160 502 €**.

Ce montant est couvert par les recettes liées à l'instruction des documents d'urbanisme pour un montant identique. Néanmoins, les recettes projetées de l'exercice 2024 (+/- 130 K€) traduiraient un déséquilibre budgétaire (- 30 K€) pris sur les réserves de ce Budget Annexe (68 K€ au Compte administratif 2023 voté en juin 2024).

Ainsi, même si le fonds de réserve diminue, il est proposé de ne pas augmenter la tarification. Les questions de tarification et de besoin en ingénierie devront néanmoins être revues lors de l'arrivée de certaines communes des 3 EPCI lorsque chacun aura adopté son PLUI (en 2025 et/ou 2026).

La section d'investissement est en suréquilibre au vu des amortissement (**1 497 €**) alors qu'aucune dépense n'est prévue.

4/ BUDGET ANNEXE : PROMOTION DU TOURISME

Les actions programmées au titre de l'année 2025 consisteront en la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie de développement touristique adoptée par les élus du PETR le 17 avril 2024.

1.1. Accueil et information touristiques

- **Gestion de la documentation touristique** : participation aux bourses aux dépliants et organisation d'une campagne de diffusion de la documentation auprès des partenaires locaux, diffusion de la nouvelle collection d'éditions touristiques (voir le point « promotion et communication »),
- Finalisation du **schéma d'accueil et de diffusion de l'information** du territoire et réalisation des premières actions,
- **Aménagement intérieur** (réorganisation des espaces accueil et boutique) **et extérieur** (enseigne) du bureau d'information touristique de Péronne (investissement : 9 000 € TTC),
- **Gestion de l'information touristique** : amélioration des dispositifs sur la borne tactile de Ham et sur l'espace d'accueil de l'aire autoroutière Cœur des Hauts-de-France (investissement : 8 500 € TTC),
- **Accueil hors les murs** : participation aux événements de proximité (championnat de France de montgolfières, Cygnes des Temps, Médiévale de Ham, ...).

Coût prévisionnel : 17 500 € TTC

1.2. Animation de la boutique

- En lien avec les travaux de réorganisation de l'espace accueil, **développement de l'espace** consacré à la **boutique** avec l'acquisition de nouvelles références (valorisation des producteurs locaux, création d'une ligne de produits « Art Déco » dans le cadre des 100 ans de l'Art Déco) et proposition d'actions de communication permettant d'améliorer la visibilité de la boutique (fonctionnement : 4 000 €),
- Renouvellement du partenariat avec l'association Avenue Mac Orlan dans le cadre de la **billetterie** du spectacle « Cygnes des Temps »,
- Déploiement d'un **module de billetterie en ligne** sur le futur site Internet de l'office de tourisme (investissement : 1 500 € TTC, formation et maintenance : 1 000 € TTC),

- **Service de location de vélos** : mise en place d'une communication pour valoriser le service et réflexion pour développer les services à destination des cyclotouristes en lien avec le label « Accueil Vélo » (fonctionnement : 500 € TTC).

Coût prévisionnel : 7 000 €

(Recettes prévisionnelles liées aux ventes en boutique : 4 000 €, demande de financement au titre du programme Leader pour le module de billetterie – voir le projet de site Internet).

1.3. Promotion et communication

Mise en œuvre du plan de communication, suite à la validation du nom de l'office de tourisme « Péronne Haute Somme », du positionnement touristique qui déclinera les marqueurs du territoire autour des « balades inspirées » et à la création d'une nouvelle charte graphique :

- Refonte du **site Internet** de l'office de tourisme (investissement : 26 500 € TTC),
- Conception et réalisation d'une collection d'**éditions touristiques** (carte touristique, brochure des sites incontournables, brochure à destination des cibles groupes) (fonctionnement : 11 000 € TTC),
- **Réseaux sociaux** : déclinaison des lignes éditoriales définies pour Facebook et Instagram, développement de la page LinkedIn de l'office de tourisme, réalisation de campagnes d'acquisition d'audience sur Facebook (fonctionnement : 1 000 € TTC),
- **Salons et événements** : participation à un salon grand public et à des événements locaux, en partenariat avec les territoires voisins (fonctionnement : 2 500 € TTC).

Coût prévisionnel : 41 000 €

(Recettes prévisionnelles : 11 125 € dans le cadre du programme Leader, soit 30% du montant hors taxes du projet de plan de communication).

1.4. Animation du réseau des acteurs du tourisme

Suite au recensement des besoins des socioprofessionnels, réalisé lors de la première rencontre des acteurs du tourisme en 2024, mise en œuvre des premières actions prioritaires :

- Reconduction de la **rencontre annuelle** des acteurs du tourisme en Haute Somme,
- Mise en place d'**ateliers thématiques**,
- Organisation de **visites de terrain**,
- Valorisation des socioprofessionnels au travers de la réalisation de **portraits d'acteurs**,
- Proposition d'une **lettre d'information** dédiée aux socioprofessionnels,
- Création d'**outils de mise en réseau** (groupe, page pro sur le site Internet),
- **Accompagnement des porteurs de projet**, notamment dans le cadre de l'animation du contrat de destination touristique de la Haute Somme et en partenariat avec l'équipe d'animation du programme Leader.

Coût prévisionnel : 2 500 € TTC

1.5. Activité commerciale et actions marketing

- **Animation de l'activité commerciale** : conception et vente des offres de journées et de séjours pour les clientèles groupes, développement de nouveaux partenariats avec les prestataires touristiques, gestion des demandes de devis, réservations, suivi client et facturation (achat de

prestations commerciales : 26 000 €), développement d'une action de prospection et promotion auprès des cibles groupes (1 000 € TTC),

- **Conception et mise en marché d'offres de séjours** à destination des cibles individuelles prioritaires pour le territoire, telles que définies dans la stratégie de développement touristique,
- Intégration au **réseau** régional des **marketeurs**.

Coût prévisionnel : 27 000 €

(Le montant des recettes liées à la vente d'excursions et de séjours est estimé à 31 000 € pour l'année 2025).

1.6. Organisation d'animations

- Organisation de la 13^{ème} édition de Sentiers en Fête (4 000 € TTC),
- Proposition d'un programme d'animations estivales, en complément de la programmation du Pays d'Art et d'Histoire dans le cadre des « RDV de l'été en Haute Somme » (3 500 € TTC),
- Participation à l'organisation de la soirée de lancement des Journées européennes du patrimoine (2 500 € TTC).

Coût prévisionnel : 10 000 € TTC

1.7. Stratégie et développement

- **Mise en tourisme du Canal Seine Nord Europe** : participation aux travaux du contrat territorial de développement Santerre Haute Somme, participation aux groupes de travail « écluses visitables » et « véloroute du CSNE », proposition d'un parcours de visite de chantier,
- **Observatoire du tourisme** : participation au Comité de pilotage de l'observatoire du tourisme de la Somme animé par Somme Tourisme, saisie des données liées à l'indice de touristicité du territoire et indicateurs économiques (pilOT) (fonctionnement : 2 500 € TTC),
- **Déploiement d'une stratégie vélo** : favoriser le déploiement du label accueil vélo sur le territoire, participation au groupe de travail « réseau points nœuds de la Haute Somme », suivi des travaux de la V30 entre Offoy et Saint-Simon et réflexion, en lien avec la stratégie mobilité portée par le PETR, au développement d'une offre de services en faveur des touristes à vélo,
- **Développement de la filière randonnée pédestre** : communication et promotion des sentiers (supports print et numériques tels que Visorando et Cirkwi), mise en réseau des acteurs (EPCI, communes, Département de la Somme), accompagnement dans la création de nouvelles boucles, amélioration de l'accueil des pèlerins à l'office de tourisme,
- **Collecte de la taxe de séjour** : acquisition d'un logiciel de télédéclaration de la taxe de séjour (Installation de la plateforme : 4 250 € TTC et frais annuels : 2 500 € TTC).

Coût prévisionnel : 9 250 €

1.8. Dépenses de fonctionnement

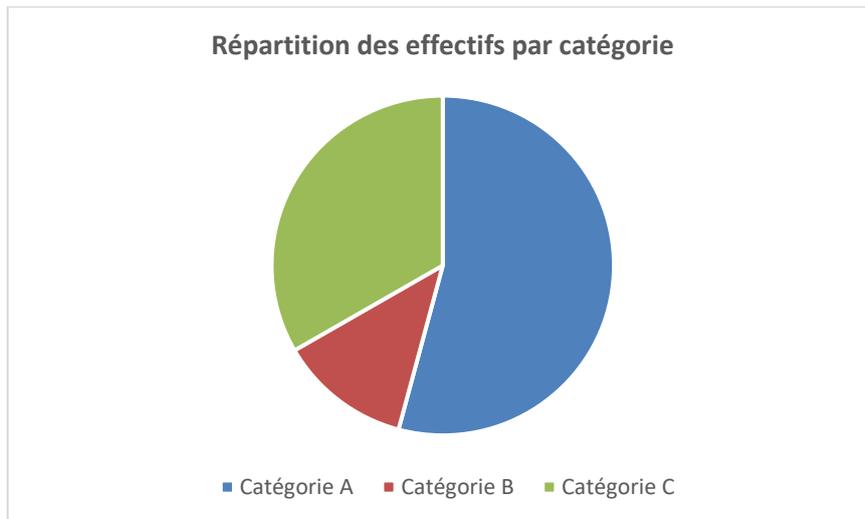
- Le montant des dépenses à caractère général est estimé à **43 600 €** au titre de l'année 2025.
- Les dépenses prévisionnelles de personnel pour 5 agents (4,8 ETP), sont estimées à **245 900 €**.
- Un budget de **4 000 €** est destiné à la réalisation du plan de formation 2025.
- Ce budget annexe s'équilibre grâce à la participation du budget principal à hauteur de plus de **290 000 €**, soit le montant de la cotisation des EPCI à l'EPIC, augmenté de l'inflation.

ANNEXE

LE PERSONNEL DANS LA STRUCTURE

La structure des effectifs fin 2024 : 24 agents tous budgets confondus

REPARTITION PAR CATEGORIE



Catégorie A : 13

- 1 directeur ;
- 1 directrice du service tourisme ;
- 11 chargés de mission : développement économique (2), animation LEADER Gal, urbanisme, requalification de friches, environnement, mobilité/santé, culture, lecture publique, patrimoine (2 agents),

Catégorie B : 3

- 1 chargée de mission communication à l'Office de tourisme,
- 1 chargée de mission commercialisation à l'Office de tourisme,
- 1 chargée d'accueil et des groupes à l'Office de tourisme,

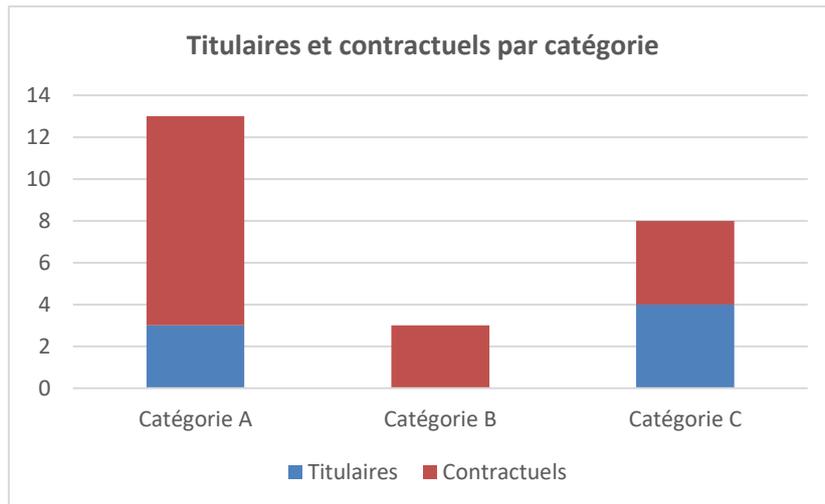
Catégorie C : 8

- 3 instructrices Application du Droit des Sols,
- 1 agent chargé de l'administration générale et de la gestion LEADER,
- 1 responsable des finances et des ressources humaines,
- 1 agent chargé des finances,
- 1 agent chargé des Ressources Humaines,
- 1 chargé d'accueil à l'Office de tourisme,

REPARTITION PAR STATUT

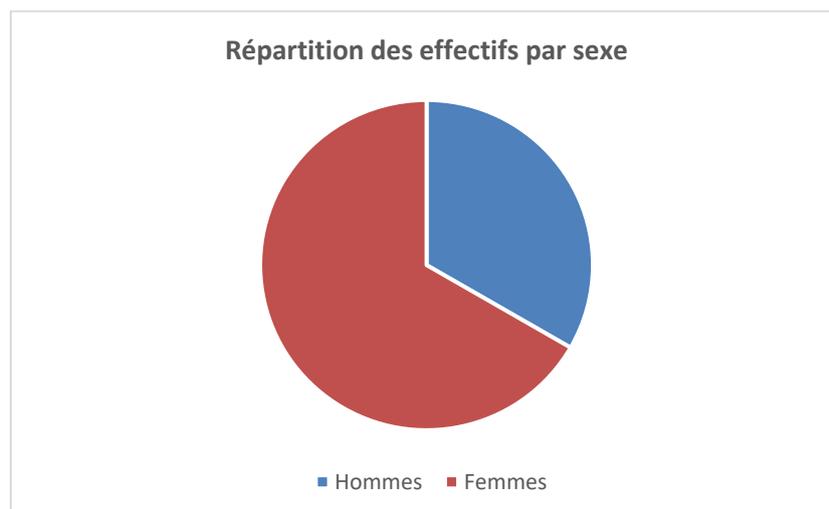
29 % des postes (7) sont occupés par des titulaires. Sur l'ensemble des titulaires, 43 % en A, 0 % en B et 57 % en C. Par ailleurs :

- La catégorie A compte 23 % de titulaires (3 sur 13)
- La catégorie B compte 0 % de titulaires (0 sur 3)
- La catégorie C compte 50 % de titulaires (4 sur 8)

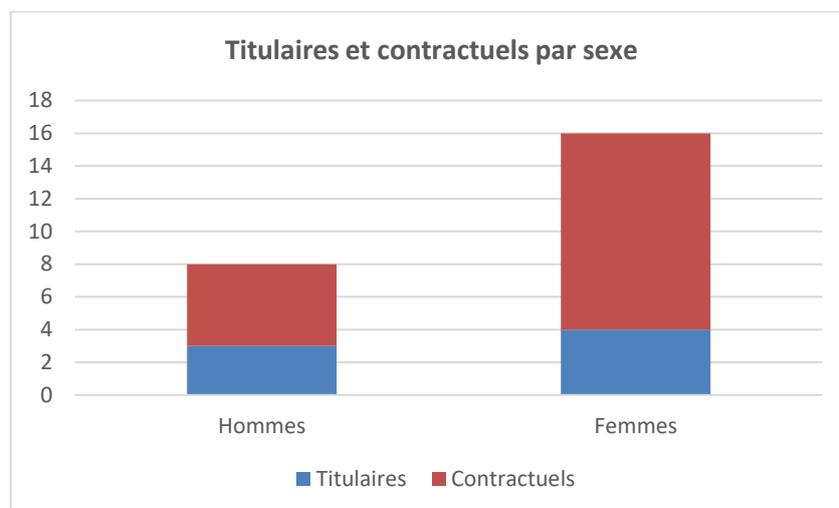


REPARTITION PAR SEXE

Les femmes représentent 66 % des effectifs (16 sur 24).



Le taux de contractuels est plus élevé chez les femmes à 75% (12 sur 16) que chez les hommes à 62 % (5 sur 8).



La durée effective du travail

La durée moyenne hebdomadaire de travail est de 35 heures. Les 20 agents sont à temps plein, 2 à 80%, 1 à 20h et 1 à 16h.

Evolution prévisionnelle des effectifs

| | Fin 2024 | Fin 2025 | Fin 2026 | Fin 2027 |
|---------------------------|----------|----------|----------|----------|
| DIRECTION | 1 | 1 | 1 | 1 |
| GESTION FIN et RH | 3 | 3 | 1 | 1 |
| ADMINISTRATIF | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 |
| ECONOMIE | 1 | 1 | 1 | 1 |
| CULTURE et PATRIMOINE | 4 | 4 | 4 | 4 |
| URBANISME, FRICHES et PVD | 3 | 3 | 3 | 3 |
| LEADER GAL | 1,5 | 1,5 | 1,5 | 1,5 |
| SANTE - MOBILITE | 1 | 1 | 1 | 1 |
| PCAET | 1 | 1 | 1 | 1 |
| ADS (budget annexe) | 3 | 3 | 4 | 4 |
| Tourisme (budget annexe) | 5 | 5 | 5 | 5 |

24

24

23

23